

Questions orales

M. De Bané: Nous essayons de gérer les ressources au mieux, et je cherche à entendre chaque groupe d'usagers, chacune des parties prenantes.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES**LES FONDS ALLOUÉS AUX CONSEILS TRIBAUX**

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il est sûrement au courant de la note de service diffusée au début du mois, avec l'approbation du premier ministre, dans laquelle on recommande aux stratèges libéraux de ne pas nourrir les espoirs des autochtones, surtout en ce qui a trait à la conférence constitutionnelle. Nous avons de nombreux exemples de cette politique, y compris l'annulation du fonds pour les retombées des mégaprojets et des 345 millions de dollars pour l'expansion économique du Canada.

Étant donné que la conférence constitutionnelle débutera dans un mois exactement, je me demande si le ministre pourrait nous expliquer pourquoi, au cours des audiences tenues hier sur l'autonomie politique des Indiens, on a laissé entendre qu'il a la ferme intention de réduire, sinon d'éliminer, les fonds alloués aux conseils tribaux? Expliquerait-il pourquoi il agit ainsi? Exposerait-il également la politique du gouvernement sur la conférence constitutionnelle? Serait-ce de la détruire complètement et d'ébranler la confiance des autochtones dans le Canada avant la séance inaugurale?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, la réponse aux deux questions est non. Nous n'avons pas l'intention d'éliminer le financement des conseils tribaux. Comme il a eu des entretiens avec des chefs indiens, dont celui de l'AFN, le député devrait savoir que nous avons une attitude constructive au sujet de la conférence constitutionnelle, fait confirmé publiquement par les chefs indiens qui ont assisté à la conférence ministérielle. Peut-être le député préfère-t-il ne pas tenir compte de ces déclarations.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**L'IDENTITÉ DES ADMINISTRATEURS**

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question fait suite à celle que le député de Saint-Jean-Est a posée au ministre des Travaux publics. Peut-il nous confirmer que, parmi les membres du conseil d'administration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui ont bénéficié des largesses du gouvernement libéral et de ses nouvelles méthodes de calcul, en vertu desquelles 6 et 5 p. 100 égalent 200 p. 100, se trouvent M. Frank J. Callaghan, président de l'Association libérale de l'Île-du-Prince-Édouard, M^{me} Sylvia Sutherland, candidate libérale à Peterborough aux élections de 1980, M^{me} Christine McKee de l'Université du Manitoba, protectrice du citoyen et collaboratrice du ministre de l'Emploi et de l'Immigration lorsqu'il enseignait à Winnipeg,

et enfin, MM. Jacques Plante, président de la Chambre de commerce de Québec et Ben Wosk, marchand de meubles de Vancouver, deux généreux bailleurs de fonds du Parti libéral du Canada? Sont-ils les bénéficiaires des largesses libérales, d'une augmentation de 200 p. 100, malgré le programme des 6 et 5 p. 100 du gouvernement, qui devait s'appliquer, le cabinet l'a répété à plusieurs reprises, à toutes les sociétés de la Couronne et à tous les organismes gouvernementaux?

Des voix: Bravo!

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je souligne de nouveau que la proposition a été présentée le 28 avril 1982, soit avant l'application du programme des 6 et 5 p. 100.

Des voix: Oh, oh!

M. Leblanc: Madame le Président, j'ai suffisamment de respect pour les partisans de l'opposition pour ne pas penser que le simple fait d'être membres de ce parti ou de contribuer à la caisse de ce dernier—bien que je doute que ce soit sage—les empêche d'obtenir quoi que ce soit. J'ai rencontré les membres du conseil et je sais qu'ils sont des travailleurs acharnés qui consacrent beaucoup d'efforts et de temps à l'amélioration de la situation du logement. C'est un fait.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Si j'ai bien compris, il est vrai que les cinq personnes que j'ai nommées sont des membres dévoués du parti libéral du Canada.

Des voix: Cela les exclut-il?

M. Nielsen: Non cela ne les exclut certainement pas, mais je tiens à signaler à nos vis-à-vis que cela fait bien du monde au même râtelier.

Des voix: Bravo!

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, est-ce par cette même largesse . . .

M. Crosbie: Dont M. Macdonald est le principal bénéficiaire.

M. Nielsen: . . . que le gouvernement libéral essaie de justifier des frais de \$250 pour un déplacement de trois heures ou moins et de \$450 pour un déplacement de trois heures et plus? Est-ce là un petit avantage qui vient s'ajouter grâce aux nouvelles méthodes de calcul du parti libéral?

● (1500)

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme je l'ai dit précédemment, le salaire des membres du conseil d'administration n'a pas été augmenté depuis 1946. Le salaire du député, le chef par intérim de l'opposition, a augmenté bien des fois au cours des 37 dernières années. Ce que le député oublie de dire, c'est que ces administrateurs sont des personnes compétentes, et, en toute franchise, je ne conçois pas que l'allégeance à un parti politique ou à un autre soit un motif pour écarter des Canadiens compétents et méritants.